

LETTRE D'UN OFFICIER CITOYEN, AUX DÉPUTÉS DU TIERS, AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX.

MESSIEURS.

CHOISI pour réclamer les droits d'une claſſe de Citoyens, qui, par le nombre de ſes individus, ſes vertus, ſes lumieres, ſes talens, & ſon induſtrie, devroit ſeule conſtituer la Nation, vous allez ſous peu de jours vous réunir pour opérer une révolution qui doit faire le ſalut de la Patrie. Elus par des hommes éclairés, vous êtes ſûrement dignes de leurs ſuffrages, & vous mériterez, nous n'en doutons pas, leurs éloges, leur eſtime, leur

reconnoiſſance, & celle des races futures, qui, comme nous, beniront votre mémoire, tranſmetront à la poſtérité la plus reculée, les noms & les vertus de leurs bienfaiteurs.

Ce ne ſera pas ſans peine, Meſſieurs, que vous parviendrez à faire le bien général; vous aurez à combattre les paradoxes & l'injuſtice de deux Ordres privilegiés, qui n'ont joui, depuis huit ſiécles, du ſuperflu & des dignités, qu'en vous privant du néceſſaire & de la liberté. L'un au lieu d'édifier les humains par la pratique des loix de l'évangile, n'a travaillé qu'à affermir ſon autorité, à ſe procurer des biens temporels, aux dépens de nos trop crédules ayeux qu'ils ont enchaînés, non par des vérités divines, propres à inſpirer des mœurs & l'eſpoir d'une vie future, mais bien par des fauſſes opinions, qui ne les ont que trop ſouvent portés au plus grand des crimes; l'autre, long-temps dupe de celui-ci, plus corrompu encore, employant alternativement, ou tout-à-la-fois, ſelon les circonſtances, la force, l'intrigue, & les menées les plus baſſes, s'eſt excluſivement approprié tous les emplois, toutes les charges lucratives & honorifiques de l'état. Son nom eſt le taliſman avec lequel il a obtenu ſans



travail & ſans mérite. S'il a ſoutenu depuis les intérêts du Clergé, ce n'a été que pour faire paſſer dans les familles nobles, toutes les dignités épiſcopales, & les principaux bénéfices : il ne croit pas qu'il ſoit juſte qu'un prêtre noble, qui devroit vivre comme le roturier du ſimple néceſſaire, ſoit pourvu d'immenſes richeſſes; mais il ſent qu'il eſt de ſon intérêt que cela ſoit; il ne croit pas aux ſuperſtitions enſeignées par les prêtres; mais comme ceux-ci, il croit qu'il eſt de ſon intérêt, que tout ce qui n'eſt pas lui ſoit ſuperſtitieux : s'il paroît dans nos temples, c'eſt rarement pour y adorer la divinité, encore moins pour y dépoſer au pied de ſes autels ſon orgueil, ſa vanité, & ſes injuſtes prétentions; ce n'eſt, je me ſers ici de ſes propres expreſſions, que pour paroître penſer comme le peuple, afin de le mieux conduire.

Ces vérités, Meſſieurs, ne vous ſont que trop connues; vos cœurs ſont pénétrés des maux qu'elles nous ont faits; ſans elles vous ne ſeriez pas aujourd'hui les repréſentans de la Nation. Sans doute vous ne vous bornerez pas à corriger les abus, car ce ne ſeroit que pallier un mal que vous verriez bientôt reparoître accompagné de ſymptômes incurables.

Pour le guérir, & l'empêcher de ſe manifeſter à l'avenir, il n'eſt qu'un ſpécifique, c'eſt celui d'une conſtitution neuve, qui regle tout, & mette chacun à ſa place. Je n'entrerai point dans des détails à ce ſujet ; vos cahiers, vos lumieres & celles des vrais Citoyens, dévelopées dans un très-grand nombre d'écrits, ſuffiſent pour vous preſcrire la conduite que vous devez tenir.

Des eſprits foibles, des ames puſillanimes, qui s'annoncent pour modérée, vous conſeilleront peut-être de vous borner à réparer l'édifice ; n'en faites rien, Meſſieurs ; il faut le détruire entierement, pour le conſtruire de nouveau ſur une baſe ſolide, & capable de réſiſter aux ouragans des paſſions humaines. Vous le pouvez, Meſſieurs, vous avez pour cela tous les matériaux : volonté d'un prince juſte & bon, vœux de vingt-quatre millions d'hommes, vertus, génie, talens, eſprit, raiſon, ſageſſe, droit naturel, force, tout eſt entre vos mains. Comment ? vous pourriez élever le plus beau & le plus ſolide monument de l'Univers ! le ſeul digne des deſcendans de l'immortel Henri quatre, & d'une Nation à la fois douce, généreuſe, intelligente & laborieuſe ! & vous vous borneriez à réparer de vieilles maſures

qui ne ſont propres qu'à ſervir de refuge aux reptiles & aux inſectes mal - faiſans qui nous dévorent ! . . . . . . Non, Meſſieurs, vous fermerez l'oreille aux diſcours puériles, vous n'écouterez que la voix du bien public, elle ſeule dirigera vos actions, vous mériterez ſes éloges, & la France entiere jouira de vos travaux.

Je vous ai dit que deux ordres, intéreſſés à maintenir les abus, s'oppoſeront à vos juſtes reclamations : ils feront plus, Meſſieurs ; n'ayant plus la peau du Lion, celle du Renard leur reſte ; ils s'en ſerviront pour introduire parmi vous la diſcorde & la diviſion ; ce ſont les ſeuls dangers que vous ayez à craindre ; vous les éviterez ſans doute ; en garde contre les pieges tendus par la ruſe, la droiture ſera votre guide ; vous oppoſerez à la ſubtilité d'eſprit, la force de la vérité ; & vous n'oublirez pas, pour agir, que vous êtes revêtus de la procuration de vingt-quatre millions d'ames. Les deux ordres qui vous ſont oppoſés en ont ſouvent abuſé pour faire le mal, vous ne vous en ſervirez que pour faire le bien.

Oui, Meſſieurs, ſi l'injuſtice réſiſte à vos ſages intentions ; ſi elle fait naître ſur vos pas mille obſtacles divers, vous avez la lumiere de

la raiſon pour vous conduire, & la force pour franchir toutes les difficultés. Dans cette juſte carierre, rien ne peut vous arreter. Je ſais qu'il eſt encore des perſonnes aſſez foibles, pour croire que la Nobleſſe eſt un corps aſſez puiſſant pour réſiſter au Tiers-Etat; aveugles, ou habituées à ramper ſous l'orgueuil des Nobles, elles doivent néceſſairement prendre l'ombre de la puiſſance pour la puiſſance même. Mais vous, Meſſieurs, vous n'ignorez pas que les Nobles ſont peu de choſe à l'égard de la Nation, que les ſoi-diſant grands ne ſont rien? en effet, que ſont-ils, comparés au Tiers-Etat? ce qu'un eſt à cent. Ont-ils des vertus? non. Ils en ont ſi peu, qu'ils n'y croyent pas, du moins quatre-vingt-dix-neuf ſur cent. Leur conduite ne prouve que trop cette vérité. Or que peut-on craindre d'un petit nombre d'hommes ſans force & ſans vertus? rien. On objectera, peut-être, que ce petit nombre d'hommes accoutumés à ſurprendre la religion du Prince, peut encore le tromper, qu'il peut le mettre dans ſes intérêts; que les Nobles poſſédant ſeuls tous les emplois Militaires, ils peuvent, par l'ordre du Souverain, faire agir l'armée contre la Nation même. A cela, je répondrai, que notre auguſte Souverain eſt juſte, qu'il eſt incapable d'abuſer de ſon autorité, qu'il ne ſe

portera point à une extrémité qui mettroit sa Couronne en danger ; que s'il a paru, dans quelques circonstances, prêter la main à l'injustice, c'est qu'il a été cruellement trompé ; qu'il ne l'ignore pas ; qu'il en doute si peu, qu'il se méfie aujourd'hui de tous les grands qui l'abordent ; qu'un seul de ses Ministres a sa confiance, que lui seul la mérite, & qu'il la conservera sûrement, malgré l'intrigue & la cabale des Ordres privilègiés. Mais je suppose qu'on pût encore tromper le Roi. Que fera l'armée ? rien, d'un mot vous pouvez la détruire. Que l'Ordre du Tiers rappelle dans son sein ses enfants, ses freres, ses parents qui gémissent aujourd'hui sous une discipline étrangere qui les dèshonore, qui les avilit, qui force les défenseurs de la patrie à partager leur lit avec des hommes flétris, encore trempés du sang provenant des châtimens qu'on leur a fait éprouver, & il verra aussi-tôt la Noblesse réduite à ses propres forces, n'osant paroître aux yeux du Public justement irrité, & obligée de porter chez l'étranger sa honte & son infâmie.

Voilà des faits qui vous sont sûrement connus, Messieurs ; mais il en est d'autres que vous pouvez ignorer ; ils sont relatifs au militaire, ils intéressent les trois Ordres, particulièrement

celui dont vous êtes les repréſentans ; je dois vous en informer.

La France a une armée, vous le ſavez ; elle coûte beaucoup au Tiers-Etat, vous le ſavez & le ſentez ; mais ce que vous ignorez peut-être, & ce qui peut vous paroître un paradoxe, c'eſt que la France eſt aujourd'hui ſans défenſeurs. Pendant quinze ans, des révolutions preſque continuelles dans le Militaire, nous avons eu des Ordonnances ſans nombre, qui ſe ſont toutes contrariées, & nous ſommes reſtés ſans conſtitution. Pour nous en donner une, on a établi un Conſeil de la guerre, compoſé d'étrangers ou d'Officiers imbus de leur principes, preſque tous ambitieux ſans talens, ſpirituels ſans jugement, & Légiſlateurs ſans génie ; leſquels ont mis au jour des loix abſurdes, qui ont porté le déſordre, le mécontement, le découragement, & le déſeſpoir dans preſque toutes les claſſes qui compoſent la hiérarchie militaire. Preſque tous les Officiers-généraux employés, ſont ceux qu'une aveugle ambition a porté à ſe faire les proſélytes du Conſeil de la guerre, & qui ſont ou paroiſſent être les partiſans de la diſcipline Allemande. Il en eſt de même pour tous les échelons ; pour s'avancer aujourd'hui, il eſt

inutile d'avoir de l'eſprit, des talens, des connoiſſances, de l'honneur, de la fermeté, des vertus; le ſeul moyen de parvenir, conſiſte à être dur à l'égard de ſes ſubordonnés, à n'avoir d'autre caractere que celui des perſonnes qui nous commandent, & à faire diſtribuer grand nombre de coups de plat de ſabre aux malheureux ſoldats. Avec cette maniere de penſer & d'agir on eſt ſûr de s'avancer. Auſſi voit-on les Officiers qui ont du mérite, attendre avec une impatience extrême l'époque qui leur donnera le droit de demander leur retraite, ou la croix. Un grand nombre, le cœur ulceré, ne pouvant attendre, ſe retire ſans obtenir ni l'un ni l'autre. Pour eux, la profeſſion des armes n'eſt plus celle de l'honneur, mais celle de la corruption & de l'ignominie. Si le découragement eſt grand parmi les Officiers, il eſt extrême parmi les Officiers de fortune, les bas-Officiers, & le ſoldat; toutes les loix tendent à les abaiſſer, à énerver leur ame, à étouffer leur génie, & à les degrader. L'ambition même ne leur eſt plus permiſe; en mettant des obſtacles inſurmontables à l'avancement des Officiers ſi mal-à-propos nommés de

de fortune, on eſt parvenu à détruire l'émulation dans tous les grades ſubalternes.

Peut-on, Meſſieurs, concevoir des loix plus barbares, plus contraires au ſervice du Roi & de la Patrie, que celles qui anéantiſſent l'émulation de vingt-neuf trentieme des individus de l'armée ! Qui détruiſent les ſentimens d'honneur, & n'inſpirent que la crainte ! peut-on imaginer des loix plus injuſtes, que celles qui condamnent d'anciens militaires, qui ne ſont devenus Officiers que par leur conduite, leurs talens, leur zèle, & qui ſont encore aujourd'hui preſque ſeuls chargés des détails intérieurs des corps, à végéter dans les derniers grades, à vivre ſans conſidération, & à mourir dans la miſere ! Non, le principe du mal même auroit de la peine à produire quelque choſe de plus conforme à ſa nature.

Comme vous pourriez ſuſpecter ma véracité ſur les faits que je viens de vous expoſer, leſquels en raiſon même de leur force, doivent vous paroître incroyables, ſouffrez, Meſſieurs, que je vous indique quelques-unes de ces loix : liſez l'ordonnance hiérarchique, liſez celle de Police, & celle concernant les déſerteurs; vous y verrez en détail ce que je ne puis vous rendre ici qu'en ſubſtance. Faites plus encore,

ſuivez l'inſtruction, les différens ſervices , & la diſcipline de nos Régimens ; tâchez de pénétrer dans nos ſalles de correction , conſultez ſur tous ces objets les Officiers parvenus , les bas Officiers, & le ſoldat ; alors vous ſerez perſuadés que loin d'exagérer la vérité, je n'ai fait que la modifier.

Mais par quelle fatalité, direz-vous ſûrement, le Conſeil de la guerre a-t-il pu créer des loix ſi iniques, ſi contraires au ſervice du Roi, & à l'eſprit de la Nation ? Je vais Meſſieurs , vous expliquer ce problême ; il tient à pluſieurs cauſes : la premiere, eſt l'orgueil, qui veut commander impérieuſement, & mettre une diſtance infinie entre lui & les hommes qu'il outrage ; la ſeconde , le vil intérêt qui rapporte tout à lui, qui veut tout envahir, même aux dépens d'autrui ; l'ambition outrée qui, malgré l'ineptie dont elle eſt ſouvent revêtue, veut à quelque prix que ce ſoit, parvenir aux premieres dignités ; l'ignorance préſomptueuſe, qui croit ſavoir & ne doute de rien ; le préjugé de la naiſſance, qui exalte tellement les têtes, que ceux que le haſard fait regarder comme gentilshommes, ont l'inſolante vanité de croire que quiconque n'eſt pas né Noble, ne peut être doué des ſentimens d'honneur &

de délicateſſe ; la foibleſſe, qui ne peut commander aux hommes qu'après les avoir métamorphoſés en brutes, l'eſprit faux qui penſe & agit de travers, qui croit voir le bien où ne gît que le mal ; le charlataniſme qui veut paroître utile, pour obtenir des graces qu'il ne mérite pas ; le manque de génie qui ne pouvant rien créer, ſe trouve obligé d'imiter ; & enfin, la baſſe jalouſie qui préfere copier des modeles étrangers, imparfaits, & ridicules pour nous, plutôt que de profiter des idées lumineuſes développées par nos meilleurs Auteurs (1).

Réfléchiſſez ſur toutes ces cauſes, Meſſieurs, & vous verrez quelles ſont les ſources empoiſonnées qui forment le torrent des loix qui nous déſolent, & qui doivent conduire l'Etat à ſa perte ſi on n'y remédie bientôt.

Je viens, Meſſieurs, de mettre ſous vos yeux

---

(1) Il en eſt pluſieurs encore, en activité dans nos Régimens, qui ont mis au jour des ouvrages dignes de paſſer à la poſtérité, & qui ſont les délices du petit nombre de militaires inſtruis. Mais le Conſeil de la guerre n'a conſulté ni leur perſonnes, ni leurs écrits.

des faits bien affligeans ; je vous ai indiqués les causes qui les ont produits ; je vais présentement vous faire connoître la marche du Conseil de la Guerre relativement à l'avancement des Officiers en général , & vous verrez que leur plan à cet égard , est tout à leur avantage, & absolument contraire aux intérêts des Officiers du Tiers-Etat. Ceux qu'il nomme de fortune , ne peuvent devenir Capitaine titulaire, pas même en second. Pourquoi? c'est pour laisser à la Noblesse du second Ordre tous les emploix subalternes , & empêcher le roturier de s'élever , quelque mérite qu'il ait. L'Officier de fortune ne peut devenir Chevalier de Saint-Louis, qu'il ne soit pourvu d'avance de la commission de Capitaine. Pourquoi ? C'est que les deux tiers & demi au moins de ces Officiers ne pouvant servir assez long-tems pour obtenir cette commission , il s'en suit nécessairement qu'il se retireront presque tous sans être décorés de cet Ordre (1). Il faut avoir été Capitaine

---

(1) Cette vérité est susceptible de démonstration. Le plus grand nombre des bas-Officiers ont au moins vingt-deux ou vingt-trois ans de service lorsqu'on le fait porte-drapeau ; le plus grand

titulaire pour avoir le droit de placer ses enfans au service. Pourquoi ? c'est que les Officiers parvenus ne pouvant devenir Capitaine titulaire, on leur ôte par-là jusqu'à l'espoir de faire entrer, en qualité d'Officier, leurs enfans au service.

Un gentilhomme du second Ordre ne peut devenir Colonel. Pourquoi ? c'est pour laisser à la Noblesse du premier Ordre, tous les emplois qui conduisent aux grades éminens, aux emplois lucratifs, & aux premieres charges de l'Etat.

Parmi les Officiers Généraux, il n'y a que ceux qui sont employés qui seront susceptibles

---

nombre des porte-drapeau ont au moins six à sept ans de ce grade, lorsqu'ils sont fait sous-lieutenant; alors, ils prennent la queue du contrôle, ayant au moins vingt-huit ans de service ; comme ils ne peuvent avoir la commission de Capitaine, que lorsque celui qui les suit sur le contrôle est fait Capitaine en second, & que l'expérience nous apprend que ce n'est qu'à seize ou dix sept ans de service qu'on obtient ce dernier grade, il résulte que la majeure partie des Officiers de mérite, seroit obligé de servir quarante-quatre ans au moins pour obtenir la croix.

d'avancement (1). Pourquoi? par deux motifs, le premier, c'eſt que ceux qui ſont à la fois employés comme membres du Conſeil de la Guerre, comme Commandants des Provinces, & comme Inſpecteurs, eſperent par-là faire un prompt chemin, & obtenir en peu de temps toutes les graces poſſibles; le ſecond, c'eſt que le Conſeil de la guerre, étant devenu en partie le diſpenſateur des emplois de Maréchaux de Camp, Brigadier; de Maréchaux de Camp,

---

(1) Il n'y a que ceux qui ont des talens militaires, & qui ſervent bien, qui devroient être employés & ſuſceptibles d'avancement, non ceux qui ſont ſeulement employés. Mais je ſuppoſe, quoique l'expérience prouve le contraire, que tous ceux qui le ſont, ont les qualités requiſes; s'en ſuit-il que tous ceux qui ne le ſont pas ſoient incapables de l'être! N'eſt-il pas d'une injuſtice révoltante de laiſſer ſans avancement un Officier général, qui peut avoir infiniment de mérite & de capacité, parce qu'il n'aura pas plû au Conſeil ou au Miniſtre de l'employer. Mais les Officiers-Généraux ſont en trop grand nombre, dira-t-on, il eſt impoſſible de les employer tous. Hé bien, il faut en moins faire à l'avenir, mais quant à ceux qui le ſont vous ne pouvez, ſans injuſtice, les priver d'avancement, qu'autant qu'ils auront fait preuve d'incapacité.

Inſpecteurs ; & de Lieutenants-Généraux diviſionnaires, force par-là les ambitieux à fléchir le genou devant lui, à devenir ſes Diſciples, ou à paroître ſes partiſans.

Vous jugez bien, Meſſieurs, que les calculs précédens ſont plutôt le fruit de l'égoïſme que celui de l'amour du bien. Préſentement, ajoutez aux abus qui réſultent d'un tel plan, ceux provenant d'une diſcipline aviliſſante ; d'une police exceſſivement minutieuſe, & beaucoup trop aſſujétiſſante (1) ; d'une tactique puérile, & impraticable à la guerre ; d'une tenue qui n'eſt nullement militaire ; d'une comptabilité, qui, par l'immenſité des ſes détails, offre à la fois une pratique difficile, obſcure & diſpendieuſe ; & vous ſerez convaincus que le déſordre qui exiſte dans le Militaire François eſt à ſon plus haut période, qu'il ne faut

(1) Elle eſt même flétriſſante pour les Officiers parvenus. L'ordonnance leur preſcrit de fréquenter les lieux ſuſpects & ciconconvoiſins de leurs garniſons, pour y jouer le vil perſonnage de mouchard, ſur-tout à l'égard de la déſertion, & la même ordonnance leur fait eſpérer, en cas de capture, une récompenſe pécuniaire.

qu'une bataille pour diſſiper une armée ainſi conſtituée, qu'il eſt urgent de lui rendre l'énergie, l'ame, & l'honneur, que des loix abſurdes, & des faiſeurs dignes de mépris, s'empreſſent d'étouffer, vertus qui dans tous les temps ont porté le ſoldat François aux plus grandes actions, qui l'ont rendu la terreur de nos ennemis, qu'il a toujours vaincus ſur des généraux habiles, & dont il a ſouvent triomphé, malgré l'incapacité d'un grand nombre d'autres, qui n'ont dûs leur réputation & les graces de nos Rois, qu'a la ſeule valeur du ſoldat. Ce ſont pourtant ces précieuſes qualités, ſans leſquelles le ſoldat François ſeroit le dernier de l'Europe, qu'une ſecte étrange, adroite, ambitieuſe, aidée de ſes lâches Diſciples, s'efforce de détruire! ..... Ce ſont pourtant tous ces ennemis de l'état, qui, ſous le maſque du zele & des talens, ſont parvenus à détendre tous les reſſorts du génie militaire, à décourager tous les individus, à moleſter impunément des hommes qu'ils ſont indignes de commander, qui jouiſſent preſque ſeuls aujourd'hi des faveurs miniſtérielles, ce qui eſt le comble de l'infamie, & la honte de la Nation.

Je ne puis, Meſſieurs, vous peindre tous les vices introduits dans l'armée par les

ariſtocrates militaires; il en eſt qui ſont auſſi anciens que le ſot orgueil qui les a produits, d'autres qui exiſtent depuis la création de l'armée, & une infinité, provenant des loix barbares nouvellement promulguées. Le court expoſé de ceux que je viens de mettre ſous vos yeux, ſuffira, Meſſieurs, pour vous prouver qu'il vous eſt indiſpenſable, pour la gloire du Roi, l'intérêt général, & celui du Tiers-Etat en particulier, de réclamer contre des vices, qui font le malheur de l'armée, qui détruiſent ſa valeur, & qui, ſi on ne les extirpe bientôt, vont la rendre la plus mépriſable de l'univers.

Il eſt plus que probable que la Nobleſſe de Province dans ſes cahiers, ou par des repréſentations verbales, ſera la premiere a demander au Souverain une conſtitution Militaire analogue à l'eſprit de la Nation. Une partie des abus actuels lui ſont connus, mais il en eſt un grand nombre que ſes préjugés & ſon intérêt lui font regarder commes des actes de juſtice; c'eſt ſur ceux là que vous devez particulierement inſiſter, parce qu'ils regardent le Tiers-Etat qui, dans tous les codes fait par des Nobles, ſera toujours léſé, juſqu'à ce qu'une heureuſe révolution dans les mœurs de cet Ordre lui faſſe préférer le bien général à ſes intérêts par-

ticuliers; révolution fort éloignée, en raiſon de la corruption actuelle, & qui ne s'opperera ſûrement pas de quelques ſiécles. Vous devez donc, Meſſieurs, & ce doit être pour vous un devoir auſſi ſacré qu'il eſt eſſentiel à la proſpérité & à la tranquillité de l'Etat, demander a l'auguſte ſouverain autour duquel vous allez vous réunir :

1°. L'abolition entiere de la diſcipline Allemande.

2°. Que tous les ſoldats qui auront été flétris pour cauſe de déſertion ou autres, ſoient chaſſés des corps qu'ils déshonorent aujourd'hui.

3. La ſuppreſſion des lettres de couleur tranchante ſur l'habit du ſoldat pour déſigner ceux qui ſont tarrés ou ſuſpects, cette eſpèce d'homme ne devant point exiſter dans les régiments François.

4°. Que les Grenadiers ayent ſeuls le droit de choiſir leurs camarades ; qu'ils puiſſent renvoyer de leur compagnie tout ceux que le manque de délicateſſe peut rendre indigne de vivre parmi eux.

5°. Qu'un Caporal ne puiſſe être fait bas

Officier ſans le conſentement des dix plus anciens ſergents du corps.

6°. Qu'un bas-Officier ne puiſſe être fait ſergent-major ſans le conſentement de tous les ſergents-major du corps.

7°. Qu'un adjudant ou un ſergent-major ne puiſſe être fait Officier ſans le conſentement de ceux de mérite, connus ſous la dénomination d'Officiers de fortune.

8°. Que tout Officier de mérite, à dater de l'expédition de ſes lettres d'Officier porte-drapeau, prenne ſon rang parmi tous les Officiers de ſon corps; qu'il devienne comme eux Lieutenant, Capitaine en ſecond, Capitaine Commandant, & plus ſi ſon mérite & ſes talents lui en donnent le droit.

9°. Que deux années de ſoldat ou de caporal en temps de paix, ne leur compte qu'une, pour obtenir la croix de l'Ordre de Saint-Louis, mais que leur ſervice de bas-Officier ou de ſergent, leur compte à cet égard comme celui d'Officier.

10°. Que leur ſervice en qualité de ſoldat à la guerre leur compte pour des années d'Offi-

ciers, en temps de paix. Que celles de bas Officiers compte pour deux, comme il eſt d'uſage pour les Officiers. Qu'il en ſoit de même pour le ſervice des iſles, & celui des grandes Indes.

11°. Que la retraite d'un Officier de mérite qui ne ſera pas parvenu au grade de Capitaine ſoit au moins de ſix cent livres.

12°. Que les enfans des Capitaines, Chevaliers de Saint-Louis, retirés, non Gentilhommes, aient le droit d'entrer dans les Colleges Militaires, comme s'ils avoient quatre dégrés de Nobleſſe.

13°. Que tout Officiers de mérite, Chevalier de Saint-Louis, en activité ou retiré, ait le droit de placer ſes enfans au ſervice, moyennant l'aſſurance de quatre cent livres de penſion, qu'il ſera tenu de faire à chacun d'eux.

14°. Que les ſoldats, fils d'Officiers de mérite, ſoient décorés de la même marque diſtinctive que ceux qui ſont Gentilhommes.

15°. Qu'il ſoit expreſſément défendu à Meſſieurs les inſpecteurs, & Officiers ſupérieurs des corps, de rien ajouter ni retrancher aux ordonnances, ſous peine de perdre leur emploi.

Qu'en cas d'infraction de leur part à ce ſujet, il ſoit permis à Meſſieurs les Officiers, d'adreſſer directement leur plaintes au Roi. C'eſt le moyen unique de prévenir l'arbitraire d'une multitude d'inovateurs qui ſe permettent, ſelon leur caprice, de déroger aux loix, qu'ils devroient faire reſpecter, & maintenir dans toute leur plenitude.

16°. Qu'il ſoit défendu aux Officiers ſupérieurs des corps, ſous les même peines que ci-deſſus, de ne plus corrompre à la venir des bas-Officiers de leur corps, pour en faire de vils eſpions, les délateurs de leurs camarades, & même de Meſſieurs les Officiers. Un chef pouvant aiſément, d'une maniere légale, ſavoir tout ce qui ſepaſſe dans ſon corps, ſans avoir recours à des moyens déshonorans pour lui & pour ceux qu'il emploie.

Voici, Meſſieurs, les principales demandes qu'il eſt de votre religion, de votre devoir, de l'intérêt du Roi & de la Nation, d'obtenir le plus promptement poſſible. Par-là, vous rendrez l'ame & l'énergie à l'armée ; vous rétablirez l'émulation détruite, ſans laquelle on ſert toujours mal ; vous aſſurerez un ſort honnête a une claſſe d'Officiers, ſingulierement eſtimable,

que des loix injuſtes, filles de l'intérêt & de la vanité des Nobles, condamnent depuis long-temps à vivre & mourir dans l'objection.

Vous devez, Meſſieurs, preſſer la juſtice du Roi, pour qu'il donne promptement des ordres pour la confection des articles précédens; ils ſont trop importants pour ſouffrir des délais. Mais il ne ſuffira pas, Meſſieurs, d'obtenir de la bonté du Roi, ces articles eſſentiels; ſi les Nobles du Royaume ne réclament pas ſa juſtice pour qu'il ſoit formé un nouveau comité militaire, compoſé d'Officiers François, & qui en ayent l'eſprit, c'eſt à vous de le demander; la création d'un code Militaire analogue au caractere National, étant indiſpenſable, il faut en charger des Officiers inſtruits, élus par tous ceux de l'armée : leur nombre dans chaque armes peut ſe fixer aiſément; mais il eſt eſſentiel d'y admettre un nombre égal d'Officiers de mérite, choiſis par-tout ceux de leurs claſſes : ceux-ci, ont généralement moins d'extérieur, moins de brillant dans l'eſprit, que la plupart des Officiers de naiſſance, il en eſt même qui parlent mal leur langue, mais ils ont, de plus que ces derniers, l'avantage de mieux connoître les hommes qu'ils commandent, ils ſont plus verſés dans les détails relatifs à leur état, & il en

663

eſt beaucoup qui ont des connoiſſances profondes ſur toutes les parties qui concernent l'art de la Guerre.

Voilà, Meſſieur, le précis des principaux abus qui déshonorent l'armée Françoiſe, & qui doivent, ſi on ne s'empreſſe de les détruire, opérer bientôt ſon entiere diſſolution. Comme Militaire, j'ai cru devoir les mettre ſous vos yeux, vous indiquer les moyens qui peuvent les faire diſparoître, ceux propres à donner à l'armée l'organiſation la plus avantageuſe, & la plus conforme a l'eſprit & aux mœurs de la Nation; comme citoyen, j'ai reclamé à ce ſujet, le patriotiſme, le pouvoir, & l'autorité de ſes vrais repréſentans. A cet égard, j'ai rempli ma tâche; de la vôtre, Meſſieurs, dépend le ſalut de l'armée, le bonheur de la Nation, ſa proſpérité, celle des races futures, & votre gloire.

Je ſuis avec reſpect,

MESSIEURS.

Votre très-humble, très-ſoumis, & très-obéiſſant ſerviteur * * * *.

De ma garniſon, le Avril, 1789.